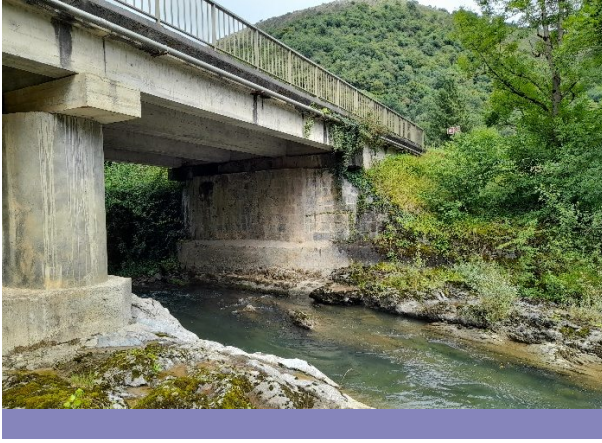




DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Continuité écologique en Haute Vallée d'Aspe

Dossier de Consultation des Entreprises
Bordereau des Prix Unitaires (BPU)

Indice B
Mars 2026

Direction Interdépartementale des Routes Atlantique



SOMMAIRE

1. PRIX GENERAUX COMMUNS AUX 5 OUVRAGES	3
1.1.1. <i>Installation de chantier et frais généraux</i>	3
1.2. PRESCRIPTIONS ENVIRONNEMENTALES	3
1.2.1. <i>PRE et SOGED</i>	3
1.3. ETUDES ET METHODES D'EXECUTION	4
1.3.1. <i>Etudes d'exécution</i>	4
1.3.2. <i>Dossier des ouvrages exécutés</i>	4
1.4. QUALITÉ ET SÉCURITÉ	5
1.4.1. <i>Plan d'Assurance Qualité et contrôle intérieur</i>	5
1.4.2. <i>PPSPS</i>	5
2. TRAVAUX PREPARATOIRES COMMUNS AUX OUVRAGES	5
2.1. DÉFRICHEMENT / ÉLAGAGES DE LA VÉGÉTATION	5
2.2. RÉALISATION DES CHEMINS D'ACCÈS PROVISOIRES	6
2.3. REMISE EN ÉTAT DES BERGES ET DES CHEMINS D'ACCÈS	6
3. PONT BAYAUD	6
3.1. STRUCTURE D'ENCORBELLEMENT	6
3.2. CLÔTURES	7
3.3. ENROCHEMENT	8
3.4. ENGIN DE MANUTENTION ENROCHEMENT	8
4. PONTS D'URDOS	8
4.1. STRUCTURE D'ENCORBELLEMENT	8
4.2. ENROCHEMENT	9
4.3. ENGIN DE MANUTENTION ENROCHEMENT	10
5. PONT SUR LE LARRY	10
5.1. STRUCTURE D'ENCORBELLEMENT	10
6. PONT D'ARNOUSSE	11
6.1. STRUCTURE D'ENCORBELLEMENT	11

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	1. PRIX GENERAUX COMMUNS AUX 5 OUVRAGES 1.1.1. Installation de chantier et frais généraux Ce prix rémunère pour toute la durée des travaux, les installations générales de chantier et les installations locales éventuelles aux abords des ouvrages. Il comprend notamment : – Les prestations prévues aux fascicules 2, 65 et 68 du CCTG, au CCAG, – L'établissement d'un plan d'installations de chantier – La fourniture et les frais d'installation de baraques de chantier (et notamment des sanitaires en nombre suffisant tel que prévu dans la loi du 31/12/1993), d'ateliers, d'entrepôts, de bureaux (et notamment un local MOE avec chauffage, éclairage, téléphone, tables et chaises en nombre suffisant), etc. – La fourniture, la pose, l'entretien et les remplacements des clôtures de chantier y compris les dispositifs de sécurisation d'assemblage et des portails d'accès, – L'aménagement des zones d'installation de baraques de chantier, – Un panneau d'information et les panneaux nécessaires à l'interdiction d'accéder aux installations de chantier pour les tiers, – Toutes les autorisations administratives et légales nécessaires (notamment celles relatives à la protection de l'environnement), – Le nettoyage permanent des accès et de toutes les voiries utilisées aux besoins du chantier, ainsi que le maintien de la traficabilité de toutes les voiries et chemins empruntés par le chantier, – Le nettoyage final des ouvrages et la remise en état des lieux (zone de travaux, zone des installations de chantier, pistes et chaussées empruntées par les engins) – L'ensemble des prestations liées à la signalisation temporaire (fourniture, pose, gestion et entretien, repli, ...)	
	– Le repliement des installations de chantier et l'enlèvement de tous les matériels, des matériaux en excédent, y compris les frais liés à la gestion des déchets du chantier (taxes, coûts de recyclage et les frais liés à l'utilisation de tout le matériel tel que des bennes en tri sélectif...) – La surveillance et le gardiennage du chantier en dehors des heures d'ouverture du chantier, Il est rémunéré en deux fractions : – 60 % après réalisation des installations – 40 % après démontage et repli du matériel, remise en état des lieux et remise du dossier de récolement. <u>Le Forfait :</u>	
	1.2. Prescriptions environnementales 1.2.1. PRE et SOGED Ce prix rémunère pour l'ensemble des travaux du présent marché toutes familles de prestations confondues, les frais relatifs aux dispositions de tous ordres conformément à l'arrêté préfectoral (dossier réglementaire, PAC, DLE, ...) et aux articles du CCAP et du CCTP pour assurer la protection de l'environnement Il comprend notamment : – L'élaboration du schéma d'organisation et de gestion des déchets de chantier (SOGED) ; – L'élaboration du Plan de Respect de l'Environnement (PRE) ; – Toutes les mesures et contrôles nécessaires au suivi environnemental du chantier, ainsi que les équipements prévus dans les plans d'intervention en cas de pollution. Ce prix est réglé en trois (3) fractions : - 15 % lors de l'établissement du premier décompte mensuel, - 75 % au prorata de l'avancement des travaux,	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	- 10 % après remise en état des lieux occupés pour les travaux et réception des travaux. Le Forfait :	
	1.3. Etudes et méthodes d'exécution 1.3.1. Etudes d'exécution Ce prix rémunère les études d'exécution, des méthodes et procédures d'exécution de toutes les parties des ouvrages, conformément aux règlements en vigueur et aux règles de l'art. Ces études comprennent notamment : - Le relevé préalable des côtes d'exécution et de nivellement sur site (les côtes données sur les plans du DCE sont indicatives), - Les notes de calcul électroniques et/ou manuelles de stabilité de toutes les parties d'ouvrages définitifs et provisoires, - Tous les plans d'exécution de toutes les parties d'ouvrages définitives et provisoires, - Tous les plans nécessaires à la réalisation des travaux, avec en particulier les plans de terrassements et de remblaiements, les plans de signalisation temporaire, ... - Toutes les modifications ou adjonctions des notes de calculs, des plans d'exécution, dues à une situation impondérable et, ou imprévue, - La mise à jour des plans et des notes de calculs, conformément aux ouvrages exécutés, - L'établissement des métrés d'exécution détaillés (calculs explicites sur la base d'extraits de plans cotés) servant de supports aux constats de travaux, - Les vacations du bureau d'études de l'entrepreneur qui doit être représenté en tant que de besoin aux réunions préparatoires et de chantier.	
	Ce prix sera rémunéré en trois (3) fractions : - 30 % au cours du mois qui suit la date de notification de l'ordre de service de commencer les travaux, - 50 % après visa des études, - 20 % à la remise du DOE. Le Forfait : 1.3.2. Dossier des ouvrages exécutés Ce prix rémunère forfaitairement l'établissement et la fourniture d'un dossier des ouvrages exécutés. Il comprend notamment : - La mise à jour des plans et des notes de calculs, conformément aux ouvrages exécutés sous la conduite du mandataire, - Le relevé en X, Y et Z des ouvrages visibles et enterrés sous la forme d'un plan informatisé dans un format et une version compatible avec les moyens informatiques du client, - Les repères de nivellement hémisphérique (2 par appui et par travée) en laiton, - Le programme et le calendrier réel d'exécution, - Les comptes-rendus d'incidents et les calculs justificatifs éventuels les accompagnants, - Le PAQ accompagné de tous les résultats des contrôles, épreuves et essais divers, - Les fiches techniques des matériaux employés sur le chantier, - Une notice de visite et d'entretien comprenant les éléments nécessaires à la visite et à l'entretien des différentes parties des ouvrages, Il comprend tous les frais nécessaires pour l'établissement des documents, la réalisation de 3 tirages des plans, de 3 exemplaires des notes de calcul, et la	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	fourniture des éléments sous format informatique comportant l'ensemble des fichiers au format DWG des plans réalisés en CAO/DAO et l'ensemble des pièces écrites sous Word/Excel. Le Forfait :	
	1.4. Qualité et sécurité 1.4.1. Plan d'Assurance Qualité et contrôle intérieur Ce prix rémunère, au forfait, l'établissement du Plan d'Assurance Qualité de type C et la réalisation du contrôle intérieur. Il comprend notamment : – Toutes les prestations nécessaires à l'établissement des PAQ., des procédures d'exécution, et des fiches de contrôle, – La rédaction du rapport présentant l'organisation et les dispositions prises par l'Entreprise pour assurer le bon déroulement de la procédure "Qualité", – La mise en cohérence des P.A.Q. de tous les sous-traitants, cotraitants, fournisseurs et la vérification par l'entrepreneur du respect des PAQ par tous les intervenants en phase chantier, – Le contrôle externe des travaux et études réalisés par les sous-traitants, cotraitants, fournisseurs, – Les frais liés à l'exécution du contrôle intérieur (interne et externe), ainsi que toutes les études de formulation, les planches de convenance, les essais, examens et contrôles de fabrication, d'information et de réalisation prévus par le CCTP ou les CCTG ou normes, – Le suivi des contrôles internes et externes par la remise au Maitre d'Œuvre d'un mémoire donnant les résultats des différents contrôles, – La synthèse du PAQ., Il sera rémunéré en fractions représentant l'avancement des travaux. Le Forfait :	
	1.4.2. PPSPS Ce prix rémunère forfaitairement l'ensemble des prestations nécessaires à l'établissement, les mises à jour et le suivi des PPSPS, à l'application des mesures et le respect des prescriptions du PGCSPS. Ce prix sera rémunéré en fractions représentant l'avancement des travaux. Le Forfait : 2. TRAVAUX PREPARATOIRES COMMUNS AUX OUVRAGES 2.1. Défrichage / élagages de la végétation Ce prix rémunère, au Forfait, l'enlèvement de la végétation dans les emprises du chantier. Il comprend notamment : – Le repérage et le marquage des zones et végétaux à enlever préalablement définies par le maître d'œuvre, – L'arrachage des taillis, haies, arbustes et broussailles, – L'arrachage et le dessouchage des arbres dont la circonférence mesurée à 1.00 m du sol est inférieure ou égale à 0.60 m – Le déracinage en profondeur aux abords des maçonneries, – L'évacuation de tous les végétaux, – La fourniture et la mise en œuvre des matériaux nécessaires au comblement et au reprofilage des talus (remblais d'apport, terre végétale), – La protection des arbres conservés. – L'élagage – La dépose, la démolition et la mise à décharge des vestiges et des petits mobiliers (clôtures, ...) existants non conservés	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	Ce prix comprend également, toutes les sujétions d'approche et de chargement ainsi que l'évacuation à la décharge de l'entrepreneur de tous les matériaux et matériel non réutilisés pour les besoins du chantier. L'élimination des végétaux par brûlage n'est pas autorisée. Le Forfait :	
	2.2. Réalisation des chemins d'accès provisoires Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation, l'entretien et la remise en état des chemins d'accès provisoires nécessaires au bon déroulement des travaux, et ce pour toute la durée du chantier. Il comprend notamment : – Les terrassements généraux et particuliers, y compris décapage des terres végétales, déblais, remblais, mise en forme de la plateforme et réglage des profils, – La fourniture, le transport et la mise en œuvre de tous les matériaux nécessaires (matériaux granulaires, géotextiles, plaques de répartition, etc.), – La protection et la sécurisation des chemins d'accès vis-à-vis des tiers et des usagers, – L'entretien permanent des accès provisoires afin d'en garantir la traficabilité et la sécurité (reprofilage, rechargement, arrosage, nettoyage, réparations ponctuelles), – L'adaptation des chemins d'accès en fonction de l'avancement des travaux et des phases du chantier, – L'ensemble des sujétions liées aux contraintes du site, aux conditions météorologiques et aux exigences de coordination avec les autres intervenants pouvant impacter les chemins d'accès. Le prix est réputé complet et forfaitaire, et inclut toutes fournitures, main-d'œuvre, matériels, transports, sujétions et frais annexes nécessaires à la parfaite exécution des prestations. Le Forfait :	
	2.3. Remise en état des berges et des chemins d'accès Ce prix rémunère, au forfait, la réalisation, l'entretien et la remise en état des chemins d'accès provisoires nécessaires au bon déroulement des travaux, et ce pour toute la durée du chantier. Il comprend notamment : – la dépose, le démontage et l'enlèvement complet des chemins d'accès provisoires en fin de chantier, – la remise en état des lieux dans leur état initial ou conformément aux prescriptions du marché (reprofilage, remise en place des terres végétales, nettoyage), Le prix est réputé complet et forfaitaire, et inclut toutes fournitures, main-d'œuvre, matériels, transports, sujétions et frais annexes nécessaires à la parfaite exécution des prestations. Le Forfait :	
	3. PONT BAYAUD 3.1. Structure d'encorbellement Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ensemble des prestations nécessaires à la fourniture et la réalisation complète des structures d'encorbellement. Il comprend la charpente métallique, le système d'ancrage par scellement chimique et le platelage en bois, conformément aux prescriptions du CCTP, des plans DCE.	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	Le prix comprend notamment : - La fourniture et l'utilisation de dispositifs nécessaires à la mise en sécurité (échafaudages, plate-forme de travail, garde-corps provisoires, etc.). - La réalisation des ancrages et scellement ; - o La réalisation de forages dans les structures en place avec des moyens adaptés, - o La fourniture et la mise en place de barres d'ancrage et leur scellement grâce à un produit adapté soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre, - o Les contrôles et suivis nécessaires pour cette opération, - o L'ensemble des essais nécessaires, - o Les coûts induits par l'évacuation et la gestion des gravois, y compris les frais annexes générés par cette gestion (chargements, transports, déchargements, frais et taxes diverses, ...). - o Tous les dispositifs de protection de l'environnement, contre les nuisances dues au chantier, - La réalisation de la charpente métallique ; - o La fourniture, le façonnage et parachèvement de l'ossature métallique. Tous les éléments métalliques, y compris éléments d'assemblage, devront être en acier galvanisé à chaud. - o Le montage, le transport à pied d'œuvre et le stockage soigné. - o L'assemblage sur site et la mise en place de la structure dans sa position définitive, y compris l'utilisation de moyens de levage spécifiques. - o L'installation, le fonctionnement et le démontage des abris pour soudures sur site, ainsi que la reprise de la protection anticorrosion (galvanisation à froid) sur les zones d'assemblage. - o Le réglage de la géométrie et le contrôle des déformations.	
	- Réalisation du platelage bois ; - o La fourniture, le transport, le déchargement et le stockage soigné de toutes les différentes pièces de bois et des éléments d'assemblage nécessaires, y compris les boulons, rondelles, écrous et platines éventuelles, - o L'assemblage et la mise en œuvre des éléments y compris tous les matériels nécessaires, - o La fourniture et la mise en œuvre des produits de protection des pièces en bois, - o Le réglage du nivellement de tous les éléments - o La remise de toutes les notes et plans d'exécution (y compris plans de calepinage et de détails) - o Les sujétions éventuelles pour travail au-dessus d'un cours d'eau et/ou proche d'un ouvrage. <u>Le mètre linéaire :</u>	
	3.2. Clôtures Ce prix rémunère, au mètre linéaire, toutes les prestations liées à la pose de clôture de protection en grillages de 1m de haut avec des mailles de 4 cm x 4 cm pour empêcher le passage de la petite faune, conformément aux prescriptions du CCTP et des plans DCE. Il comprend notamment : - L'implantation des clôtures - La fourniture, la mise en place, les déplacements et les replis de tous les éléments nécessaires (y compris massifs de fondation des poteaux notamment), - L'enfoncement de 20 cm en terre pour éviter que les animaux ne le soulèvent ou passe dessous,	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	- La maintenance et le remplacement éventuel de tous les éléments endommagés ou disparus pendant la durée des travaux, - Tous les éléments de liaisons avec les clôtures existantes avoisinantes, Le mètre linéaire :	
	3.3. Enrochement Ce prix rémunère au mètre cube en place, l'ensemble des prestations liées à la fourniture et la mise en œuvre d'enrochements conformément aux prescriptions des plans DCE et du CCTP Il comprend notamment : - Tous les piquetages et terrassements nécessaires, - La fourniture et la mise en place d'un géotextile anti-poinçonnement, - La fourniture, la mise en œuvre, le réglage d'un lit de pose d'une épaisseur minimum de 25 cm et l'enrobage à mi-épaisseur des enrochements avec un matériau adapté, - La fourniture, le chargement, le transport et le déchargement des enrochements. Ceux-ci présenteront des caractéristiques conformes aux prescriptions du CCTP et des plans DCE en termes de dimensions, de couleur et de nature des matériaux utilisés - La mise en œuvre soignée des enrochements par des moyens adaptés tels que défini sur les plans DCE et au CCTP - Toutes les opérations de réglage des éléments, en site aquatique ou non. - Les sujétions de raccordement avec le talus naturel et les ouvrages éventuels - Toutes les sujétions particulières liées à l'accessibilité au site - Tous les moyens matériels et humains nécessaires. Le mètre cube :	
	3.4. Engin de manutention enrochement Ce prix rémunère à l'unité, la mise à disposition d'un engin de manutention adapté aux contraintes de site pour des besoins de levage. - La fourniture de l'engin en bon état de marche, conforme aux réglementations en vigueur, y compris tous les accessoires nécessaires à l'opération conformément au CCTP. - Le transport de l'engin (amenée et repli) sur le site de l'opération, y compris les frais de transfert par porte-char si nécessaire. - La conduite de l'engin par un personnel qualifié, titulaire des CACES en cours de validité et des autorisations de conduite spécifiques au chantier. - Les frais de fonctionnement, incluant le carburant, et les matériaux d'entretien courant nécessaire. - La mise en place des protections et signalisation périmétriques autour de la zone d'évolution de l'engin pour garantir la sécurité du personnel et des tiers. - Les sujétions liées aux contraintes d'accès liées à la configuration du site (travail en zone exiguë, sous hauteur limitée). - Le temps de préparation et les réunions de coordination liées aux manœuvres délicates (établissement des plans de levage si requis). L'unité :	
	4. PONTS D'URDOS 4.1. Structure d'encorbellement Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ensemble des prestations nécessaires à la fourniture et la réalisation complète des structures d'encorbellement. Il	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	comprend la charpente métallique, le système d'ancrage par scellement chimique et le platelage en bois, conformément aux prescriptions du CCTP, des plans DCE. Le prix comprend notamment : - La fourniture et l'utilisation de dispositifs nécessaires à la mise en sécurité (échafaudages, plate-forme de travail, garde-corps provisoires, etc.). - La réalisation des ancrages et scellement ; - o La réalisation de forages dans les structures en place avec des moyens adaptés, - o La fourniture et la mise en place de barres d'ancrage et leur scellement grâce à un produit adapté soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre, - o Les contrôles et suivis nécessaires pour cette opération, - o L'ensemble des essais nécessaires, - o Les coûts induits par l'évacuation et la gestion des gravois, y compris les frais annexes générés par cette gestion (chargements, transports, déchargements, frais et taxes diverses, ...). - o Tous les dispositifs de protection de l'environnement, contre les nuisances dues au chantier, - La réalisation de la charpente métallique ; - o La fourniture, le façonnage et parachèvement de l'ossature métallique. Tous les éléments métalliques, y compris éléments d'assemblage, devront être en acier galvanisé à chaud. - o Le montage, le transport à pied d'œuvre et le stockage soigné. - o L'assemblage sur site et la mise en place de la structure dans sa position définitive, y compris l'utilisation de moyens de levage spécifiques.	
	- o L'installation, le fonctionnement et le démontage des abris pour soudures sur site, ainsi que la reprise de la protection anticorrosion (galvanisation à froid) sur les zones d'assemblage. - o Le réglage de la géométrie et le contrôle des déformations. - Réalisation du platelage bois ; - o La fourniture, le transport, le déchargement et le stockage soigné de toutes les différentes pièces de bois et des éléments d'assemblage nécessaires, y compris les boulons, rondelles, écrous et platines éventuelles, - o L'assemblage et la mise en œuvre des éléments y compris tous les matériels nécessaires, - o La fourniture et la mise en œuvre des produits de protection des pièces en bois, - o Le réglage du nivellement de tous les éléments - o La remise de toutes les notes et plans d'exécution (y compris plans de calepinage et de détails) - o Les sujétions éventuelles pour travail au-dessus d'un cours d'eau et/ou proche d'un ouvrage. Le mètre linéaire :	
	4.2. Enrochement Ce prix rémunère au mètre cube en place, l'ensemble des prestations liées à la fourniture et la mise en œuvre d'enrochements conformément aux prescriptions des plans DCE et du CCTP Il comprend notamment : - Tous les piquetages et terrassements nécessaires, - La fourniture et la mise en place d'un géotextile anti-poinçonnement,	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	- La fourniture, la mise en œuvre, le réglage d'un lit de pose d'une épaisseur minimum de 25 cm et l'enrobage à mi-épaisseur des enrochements avec un matériau adapté, - La fourniture, le chargement, le transport et le déchargement des enrochements Ceux-ci présenteront des caractéristiques conformes aux prescriptions du CCTP et des plans DCE en termes de dimensions, de couleur et de nature des matériaux utilisés - La mise en œuvre soignée des enrochements par des moyens adaptés tels que défini sur les plans DCE et au CCTP - Toutes les opérations de réglage des éléments, en site aquatique ou non. - Les sujétions de raccordement avec le talus naturel et les ouvrages éventuels - Toutes les sujétions particulières liées à l'accessibilité au site - Tous les moyens matériels et humains nécessaires. Le mètre cube :	
	4.3. Engin de manutention enrochement Ce prix rémunère à l'unité, la mise à disposition d'un engin de manutention adapté aux contraintes de site pour des besoins de levage. - La fourniture de l'engin en bon état de marche, conforme aux réglementations en vigueur, y compris tous les accessoires nécessaires à l'opération conformément au CCTP. - Le transport de l'engin (amenée et repli) sur le site de l'opération, y compris les frais de transfert par porte-char si nécessaire. - La conduite de l'engin par un personnel qualifié, titulaire des CACES en cours de validité et des autorisations de conduite spécifiques au chantier. - Les frais de fonctionnement, incluant le carburant, et les matériaux d'entretien courant nécessaire.	
	- La mise en place des protections et signalisation périmétriques autour de la zone d'évolution de l'engin pour garantir la sécurité du personnel et des tiers. - Les sujétions liées aux contraintes d'accès liées à la configuration du site (travail en zone exiguë, sous hauteur limitée). - Le temps de préparation et les réunions de coordination liées aux manœuvres délicates (établissement des plans de levage si requis). L'unité :	
	5. PONT SUR LE LARRY 5.1. Structure d'encorbellement Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ensemble des prestations nécessaires à la fourniture et la réalisation complète des structures d'encorbellement. Il comprend la charpente métallique, le système d'ancrage par scellement chimique et le platelage en bois, conformément aux prescriptions du CCTP, des plans DCE. Le prix comprend notamment : - La fourniture et l'utilisation de dispositifs nécessaires à la mise en sécurité (échafaudages, plate-forme de travail, garde-corps provisoires, etc.). - La réalisation des ancrages et scellement ; - o La réalisation de forages dans les structures en place avec des moyens adaptés, - o La fourniture et la mise en place de barres d'ancrage et leur scellement grâce à un produit adapté soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre, - o Les contrôles et suivis nécessaires pour cette opération, - o L'ensemble des essais nécessaires,	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	○ Les coûts induits par l'évacuation et la gestion des gravois, y compris les frais annexes générés par cette gestion (chargements, transports, déchargements, frais et taxes diverses, ...). ○ Tous les dispositifs de protection de l'environnement, contre les nuisances dues au chantier, – La réalisation de la charpente métallique ; ○ La fourniture, le façonnage et parachèvement de l'ossature métallique. Tous les éléments métalliques, y compris éléments d'assemblage, devront être en acier galvanisé à chaud. ○ Le montage, le transport à pied d'œuvre et le stockage soigné. ○ L'assemblage sur site et la mise en place de la structure dans sa position définitive, y compris l'utilisation de moyens de levage spécifiques. ○ L'installation, le fonctionnement et le démontage des abris pour soudures sur site, ainsi que la reprise de la protection anticorrosion (galvanisation à froid) sur les zones d'assemblage. ○ Le réglage de la géométrie et le contrôle des déformations. – Réalisation du platelage bois ; ○ La fourniture, le transport, le déchargement et le stockage soigné de toutes les différentes pièces de bois et des éléments d'assemblage nécessaires, y compris les boulons, rondelles, écrous et platines éventuelles, ○ L'assemblage et la mise en œuvre des éléments y compris tous les matériels nécessaires, ○ La fourniture et la mise en œuvre des produits de protection des pièces en bois, ○ Le réglage du nivellement de tous les éléments	
	○ La remise de toutes les notes et plans d'exécution (y compris plans de calepinage et de détails) ○ Les sujétions éventuelles pour travail au-dessus d'un cours d'eau et/ou proche d'un ouvrage. Le mètre linéaire :	
	6. PONT D'ARNOUSSE 6.1. Structure d'encorbellement Ce prix rémunère, au mètre linéaire, l'ensemble des prestations nécessaires à la fourniture et la réalisation complète des structures d'encorbellement. Il comprend la charpente métallique, le système d'ancrage par scellement chimique et le platelage en bois, conformément aux prescriptions du CCTP, des plans DCE. Le prix comprend notamment : – La fourniture et l'utilisation de dispositifs nécessaires à la mise en sécurité (échafaudages, plate-forme de travail, garde-corps provisoires, etc.). – La réalisation des ancrages et scellement ; ○ La réalisation de forages dans les structures en place avec des moyens adaptés, ○ La fourniture et la mise en place de barres d'ancrage et leur scellement grâce à un produit adapté soumis à la validation de la maîtrise d'œuvre, ○ Les contrôles et suivis nécessaires pour cette opération, ○ L'ensemble des essais nécessaires, ○ Les coûts induits par l'évacuation et la gestion des gravois, y compris les frais annexes générés par cette gestion (chargements, transports, déchargements, frais et taxes diverses, ...).	

N°	Désignation et prix unitaire en EUROS hors taxes	Prix Unitaire € HT
	○ Tous les dispositifs de protection de l'environnement, contre les nuisances dues au chantier, – La réalisation de la charpente métallique ; ○ La fourniture, le façonnage et parachèvement de l'ossature métallique. Tous les éléments métalliques, y compris éléments d'assemblage, devront être en acier galvanisé à chaud. ○ Le montage, le transport à pied d'œuvre et le stockage soigné. ○ L'assemblage sur site et la mise en place de la structure dans sa position définitive, y compris l'utilisation de moyens de levage spécifiques. ○ L'installation, le fonctionnement et le démontage des abris pour soudures sur site, ainsi que la reprise de la protection anticorrosion (galvanisation à froid) sur les zones d'assemblage. ○ Le réglage de la géométrie et le contrôle des déformations. – Réalisation du platelage bois ; ○ La fourniture, le transport, le déchargement et le stockage soigné de toutes les différentes pièces de bois et des éléments d'assemblage nécessaires, y compris les boulons, rondelles, écrous et platines éventuelles, ○ L'assemblage et la mise en œuvre des éléments y compris tous les matériels nécessaires, ○ La fourniture et la mise en œuvre des produits de protection des pièces en bois, ○ Le réglage du nivellement de tous les éléments ○ La remise de toutes les notes et plans d'exécution (y compris plans de calepinage et de détails) ○ Les sujétions éventuelles pour travail au-dessus d'un cours d'eau et/ou proche d'un ouvrage.	
	<u>Le mètre linéaire :</u>	